



HAL
open science

Le relogement des squatteurs au Cambodge et au Vietnam : quel modèle d'avenir ?

Julie Blot

► **To cite this version:**

Julie Blot. Le relogement des squatteurs au Cambodge et au Vietnam : quel modèle d'avenir ?. Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA, 2010, Espaces témoins, 13, pp.155-164. hal-03243829

HAL Id: hal-03243829

<https://hal.science/hal-03243829>

Submitted on 31 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LE RELOGEMENT DES SQUATTEURS AU CAMBODGE ET AU VIETNAM : QUEL MODÈLE D'AVENIR ?

Julie Blot

Doctorante ENeC (UMR 8185), Université Paris-Sorbonne

Après une période d'économie socialiste durant laquelle toute propriété privée était abolie, la privatisation du foncier ainsi que l'importante croissance urbaine que connaissent le Cambodge et le Vietnam depuis une vingtaine d'années se traduisent par un remodelage du parcellaire dans les villes majeures de ces deux pays, Phnom Penh et Ho Chi Minh Ville. Les quartiers informels dans lesquels s'étaient installées les populations urbaines les plus défavorisées ont été particulièrement touchés par cette évolution, car ces terrains autrefois délaissés, en raison de leur insalubrité, du manque d'infrastructures ou de la faible sécurité de tenue, sont aujourd'hui l'objet d'investissements publics ou privés. La réhabilitation de ces quartiers pauvres exige la création de nouveau lieux de adaptés au profil des squatteurs et permettant de libérer les espaces convoités. Les habitants sont alors déplacés selon diverses modalités : dans des sites de logement excentrés sur des parcelles individuelles, ou bien sur place dans un habitat collectif permettant d'augmenter la densité. Les villages ou quartiers ainsi créés répondent à des attentes et des enjeux qui dépassent le sort de leurs habitants : recommandations internationales via la branche Habitat de l'ONU, incitations des ONG en charge du droit au logement, récupération politique par les partisans du pouvoir en place, sont autant de pressions transformant ces logements à vocation sociale en espaces-vitrines d'une bonne volonté affichée vis-à-vis des pauvres urbains. Dans quelle mesure la volonté de créer des espaces-témoins influence-t-elle la conception des projets et la vie des habitants relogés ? Et quelles sont les conditions pour passer de ce statut de témoignage à celui de modèle d'avenir ?



LA VALEUR "MONSTRATIVE" DU PROJET-PILOTE

Des espaces vitrines

Après des décennies d'expulsions sans compensation pour les habitants des quartiers informels, les municipalités des deux grandes villes de Phnom Penh et Ho Chi Minh Ville¹ se sont intéressées aux théories de développement élaborées pour une grande part dans les bureaux des Nations Unies. Outre qu'elles condamnent clairement les évictions sans compensation des pauvres urbains, ces théories proposent des méthodes qui semblent apporter des solutions à la fois moralement plus acceptables et économiquement intéressantes au problème des quartiers informels.

Ce que nous voulons observer comme des espaces originaux et portés au regard, ce sont ces projets, déclarés "pilotes" en terme d'aménagement urbain, qui consistent à reloger sur site les habitants des quartiers informels affectés par l'extension urbaine. Le principe du *land sharing* permet un partage de la terre entre les occupants – les squatteurs – et une compagnie privée intéressée à y investir ou la puissance publique cherchant à mettre en place de nouveaux aménagements urbains. L'investisseur peut acquérir le terrain convoité à condition qu'il construise et mette à disposition des logements sociaux pour reloger la communauté qui cède de l'espace. Pour que l'opération fonctionne il faut que le prix du foncier attendu après viabilisation soit particulièrement élevé afin que l'investisseur entre dans ses frais malgré le manque à gagner que représente la construction des bâtiments. C'est pourquoi le *land sharing* est principalement adopté pour les opérations d'aménagement des squats de centre-ville. Ce principe suppose aussi une densification de l'habitat pour la communauté relogée dans des quartiers où la densité est déjà importante, conduisant ainsi à une verticalisation de l'habitat, souvent considérée comme facteur de fragmentation du lien social.

Le relogement sur site grâce au "partage de la terre" avec des investisseurs privés compense partiellement une baisse des dépenses publiques en faveur des logements à destination des habitants à bas revenus (Davis, 2006, p. 75). Les premières expériences menées en Asie, notamment à Bangkok, ayant été considérées prometteuses (Yap, 1992) la mode du *land sharing* a été reprise dans les directives internationales des agences ONU et encouragée par la Banque Mondiale et la Banque Asiatique de Développement. Les Municipalités de Phnom Penh et d'HCMV se montrent à l'heure actuelle plus réceptives à ces directives, d'abord parce que les autorités veulent faire bonne figure vis à vis des observateurs étrangers, puis en raison des critères d'attribution des aides distribuées en appui à la lutte contre la pauvreté urbaine. Les instances

¹ Mes recherches de thèse amènent en effet à comparer les politiques de relogement de ces deux pays. Les enquêtes ont été réalisées du 15 août au 27 décembre 2009 dans le cadre d'une mission financée par le laboratoire ENEC (UMR 8185).

internationales ont en effet les moyens de peser dans les décisions prises et les mesures adoptées dans la gestion des quartiers informels, n'accordant de financement qu'aux projets qui prennent en compte les recommandations (OSMONT, 1995, ch.10). Ainsi l'ONU-habitat a prêté main forte dans des opérations d'amélioration participative de squats (*self-help improvement*: Fallavier, 2007) que l'agence encourage à Phnom Penh, mais refuse de prendre en charge la viabilisation des parcelles de relogés en périphérie de la capitale, n'approuvant pas la façon dont les squatteurs ont été déplacés.

Les formations offertes aux responsables municipaux (notamment par le réseau Asian Coalition for Housing Rights) leur ont permis de mieux cerner quelles étaient les priorités définies par les bailleurs de fonds en matière de développement rural. Ils ont ainsi appris à communiquer de façon efficace sur l'aide à apporter aux communautés pauvres tandis que leurs convictions profondes restent inchangées (Le Gouanvic, 2009). La très bonne connaissance des directives internationales permet alors aux autorités locales d'afficher sur le papier une politique "pro-pauvres" particulièrement étayée et convaincante. La Municipalité de Phnom Penh a par exemple reçu en 2005 une distinction internationale pour l'excellence de sa gestion du problème de la pauvreté urbaine, tandis que les expulsions forcées se sont multipliées dans les années qui ont suivi.

Alternative plus acceptable que les évictions, cet outil du *land sharing* est aujourd'hui mis en avant par les organisations chargées du droit au logement au Cambodge, suivant l'exemple du quartier de Borei Keila², partenariat entre une communauté pauvre, les autorités municipales et une compagnie privée. (Rabe, 2005 et Municipality of Phnom Penh, 2003). Mais ce cas reste le seul ayant vu le jour des quatre initialement prévus par la Municipalité.

² Cette expérience est unique au Cambodge. Les relogés sont passés du statut de squatteurs dans un des quartiers les plus insalubres de la ville à celui de propriétaires légaux d'un appartement neuf avec accès à l'eau courante et l'électricité (services désormais accessibles au prix du marché et non plus surtaxés par les revendeurs informels). Une série d'entretiens y a été menée). L'échantillon, qui représente 20% des familles actuellement relogées dans les trois premiers bâtiments sortis de terre (10 barres sont prévues au total) inclut également des personnes extérieures ayant acheté un appartement, afin de renseigner leurs motivations et de mesurer le taux de revente des appartements offerts aux squatteurs.

La fonctionnalité douteuse des projets mis en oeuvre

Conçus en bureau et à partir de principes, comme celui du "droit au logement" à la suite de la Déclaration du Millénaire (ONU, 2000) dont se réclament aujourd'hui un certain nombre d'ONG, les projets de relogement ont une efficacité limitée sur le terrain³.

Dans le cas de relogement intra-muros, les appartements attribués aux squatteurs en compensation sont le plus souvent vendus ou loués assez rapidement par ces derniers, et ce malgré l'obligation faite aux relogés de résider dans

³ Le Vietnam a une plus longue expérience de la réhabilitation de squat *in-situ*. L'enquête s'y est déroulée aidée par l'ONG Ville en transition (VeT) engagée de longue date sur ces problématiques et ayant participé à des expériences de relogement à Ho Chi Minh Ville, ce qui a permis la compréhension du travail de ces organisations.

les locaux durant cinq années après l'emménagement, condition de l'accession légale à la propriété. Les chefs de familles relogées obtiennent l'accord officieux des autorités locales et la fraude tend à devenir la règle (32 % de revente ou de location après trois ans d'installation dans l'ensemble de logements sociaux de Borei Keila d'après nos enquêtes). Les nouveaux acquéreurs des appartements, extérieurs au processus de relogement, sont principalement de jeunes couples issus de la classe moyenne qui peinent à trouver des logements dans le secteur privé traditionnel en raison de la flambée des prix de l'immobilier dans la capitale ces deux dernières années. En tout illégalité, ils peuvent ici obtenir un appartement pour \$1 000 environ (un appartement de même dimension dans un immeuble du centre-ville se négocie rarement au dessous de \$20 000). Quand le logement est conservé par les familles relogées mais mis en location, les locataires sont souvent des étudiants qui s'organisent à plusieurs pour payer les \$60 de loyer mensuel, prix légèrement inférieur aux logements privés au vu de la localisation centrale de l'immeuble. Beaucoup de personnes relogées ont ainsi renoncé au logement qui leur était offert, affirmant qu'elles ne sont plus en mesure d'exercer leur petit commerce dans les nouveaux bâtiments, les six étages sans ascenseur étant réhibitoires pour les clients, handicapant pour transporter les marchandises dont certains ont besoin dans le cadre de leurs activités, ou tout simplement pour un membre invalide de la famille. La conclusion que les relogés n'hésitent pas à formuler eux-mêmes est que ces logements ne sont pas adaptés à leur mode de vie.



La barre de Nieuu Loc Thi Nghe, à HCMV, le long du canal, avec ses 17 étages (cliché de l'auteur, octobre 2009).

De même à Nieuu Loc Thi Nghe, au Nord-Ouest d'HCMV la longue et haute barre d'immeuble (17 étages) qui a accueilli des milliers de familles relogées connaît un taux de revente important en raison du manque de prise en compte des surcoûts engendrés par ce type d'habitat: frais d'entretien, frais d'ascenseur, location d'une place de parking pour vélos et mobylettes, sont autant de charges ajoutées au budget de ménages pauvres, qui ne peuvent supporter ces coûts supplémentaires.

Les logements informels répondent aux besoins des pauvres urbains: logements à bas prix pour une installation temporaire, ouverture sur l'espace public pour les activités commerciales, rapports sociaux nombreux permettant l'entre-aide, accès gratuit aux espaces vacants pour l'entrepôt. Bien qu'insalubres et caractérisés par l'insécurité, les squats sont en adéquation avec les moyens des squatteurs. En leur imposant plus sans leur donner les moyens de financer les

surcoûts induits, la construction des immeubles profite davantage à une demande solvable qu'aux squatteurs pauvres. Les relogés, après avoir épuisé la somme obtenue par la revente de leur appartement pour des traitements médicaux ou le remboursement de dettes, s'installent à nouveau dans un des taudis de la ville. Le mode d'acquisition du logement et le type même de bâtiment n'ont pas été suffisamment pensés pour être adaptés au niveau de vie et aux activités des squatteurs, et l'abandon n'est pas une surprise. Il ne paraît pourtant pas être la préoccupation des concepteurs du projet dont le but était avant tout de réaliser un "coup de pub" autour d'opérations sociales.

DES ESPACES VÉCUS ET OBSERVÉS

Des sites tournés vers l'extérieur...

Toujours observés, toujours visités, sans cesse dérangés, car c'est le lot du témoin, les relogés sont à la fois accoutumés aux étrangers et étrangers à leur voisinage. Ils reçoivent avec patience les visiteurs, et répondent de façon standardisée aux questions récurrentes. En revanche le voisinage voit rapidement cette stigmatisation avec inquiétude, il entend parler du nouveau quartier comme celui des squatteurs relogés, qualifiés d'"illégaux" au Vietnam ou de "personnes vivant dans l'anarchie" au Cambodge.

À Borei Keila au cœur de Phnom Penh, les habitants des nouveaux immeubles, et surtout les nouveaux acquéreurs, extérieurs au processus de relogement, s'étonnent de la curiosité des chercheurs, étudiants ou journalistes, qui parcourent les couloirs bruyants et s'invitent à l'occasion dans leurs appartements, photographient leurs meubles, leur salle d'eau et leur terrasse. L'aspect professionnel de ces enquêtes n'est pas vraiment perçu par celui qui vit quotidiennement dans l'espace considéré par d'autres comme intéressant. Dans l'esprit des familles, cet intérêt constant pour leur logement, leur niveau d'équipement et les conditions de vie dans le building relève d'une étrangeté qu'ils ne cherchent pas à expliquer. Leur curiosité en revanche se porte vers la nationalité des visiteurs et on peut ainsi entendre citer les différentes origines de ceux qui nous ont précédés lorsqu'on se présente comme chercheur, "les étudiants de la fois précédente étaient japonais, encore avant il y a eu un groupe d'américains et une ONG italienne aussi, sans oublier les journalistes, Anglais ou Cambodgiens..." s'amusait un interviewé, ravi de pouvoir ajouter une Française à sa collection. Les entretiens se déroulant le plus souvent dans les appartements où le "curieux" est invité à entrer par l'interviewé, il est alors possible d'observer les aménagements apportés à la base brute, comptant une pièce principale, une salle d'eau et un balcon. Ces aménagements peuvent se traduire par la création d'une ou de deux pièces supplémentaires grâce à l'ajout de cloisons et d'une

mezzanine, et dans l'appropriation intérieure de l'appartement : le carrelage, l'ameublement, les décorations. Ce travail d'observation permet de comparer les différences éventuelles de niveau de vie entre relogés et nouveaux-venus, et de relever les signes parfois persistants du passé de squatteur : cloisons formées des taules issues de leurs anciens galetas, appropriation des

espaces communs pour y installer de petits commerces, couloirs arpentés par les vendeurs ambulants comme autrefois dans les taudis⁴.

Portés à l'attention de la presse ou de la recherche en urbanisme et en sciences sociales, tournés vers l'extérieur malgré eux, ces espaces vivent cette extraversion comme une fatalité. La conception de l'intimité et de la propriété privée étant bien différente au Cambodge et au Vietnam de ce qu'elle est en Europe, les notions de dérangement ou de voyeurisme ne sont pas présentes à l'esprit des

habitants. Mais ce statut de témoin pose tout de même la question de la normalisation de ces espaces, créés pour être appropriés par leurs habitants plutôt que visités par des étrangers. Normalisation nécessaire dans les rapports avec le reste de l'espace urbain, afin de favoriser l'intégration spatiale et sociale de ces zones de relogement pionnier.

... ou des lieux pensés pour être vécus ?

Les véritables réussites en matière de relogement parviennent cependant à reconstituer de réels espaces de vie. En partant d'une réflexion sur le contexte socio spatial, les erreurs récurrentes ont été évitées.

habitants du secteur informel, essayés le long du canal, dans des immeubles. Les concepteurs du projet ont été forcés par les contraintes spatiales à opter pour des immeubles afin d'augmenter la densité dans cette zone où la pression foncière est croissante. Mais ils ont voulu également s'assurer que le mode de vie collectif ne serait pas cassé par le béton et la hauteur. Concevant des bâtiments de quatre étages maximum, disposés autour d'une cour intérieure, équipés de passerelles permettant aux différents blocs de communiquer entre eux, les architectes ont intégré les paramètres sociaux et développé un modèle de bâtiment particulièrement intéressant. La prise en compte de l'exposition et de la

4 À Borei Keila, les entretiens, semi-directifs, s'orientaient de façon différente selon qu'il s'agissait d'anciens squatteurs relogés ou de nouvelles familles. Après une base commune de collecte d'informations d'ordre général sur la composition des ménages, les activités du chef de famille et des autres individus ayant une source de revenu, les entretiens s'orientaient – pour les premiers – sur la transition du statut de squatteur à celui de relogé, les conditions du transfert, le mode d'attribution des appartements, le passé plus lointain de l'arrivée dans le quartier informel ; et pour les seconds – sur le mode d'acquisition du logement, son prix d'achat, le lieu de résidence antérieur, les motivations ayant poussé le foyer à s'installer dans ce quartier, ainsi que l'opinion générale sur les bâtiments et la cohabitation avec d'anciens squatteurs.

5 Projet financé par la Banque Mondiale, l'AFD, la coopération Belge et les autorités locales, avec l'appui technique de divers partenaires, dont l'ONG Ville en Transition (VeT, 2005).

Ainsi à HCMV le projet PMU 415 est à la fois original et prometteur⁵. Ce projet d'assainissement et de réaménagement urbain le long du canal Tân Hoa Lộ Gôm, intégrait un volet social visant à reloger les

circulation d'air ainsi que la nécessité de ménager des espaces collectifs donnent au bloc un aspect aéré, agréable à vivre. Les couloirs sont ouverts sur la cour centrale et les habitants s'approprient ces espaces vacants pour entreposer leurs objets les plus encombrants (les vélos, le fil à linge pour étendre les lessives, des cages avec des animaux) et y font pousser des végétaux en pots (fournissant piments et autres aromates utiles pour la cuisine). Les femmes y mènent un certain nombre d'activités en plein air (lessives, vaisselles, cuisine) et les enfants s'y retrouvent pour jouer. Les esplanades intégrées aux bâtiments sont également utilisées à toute fins utiles, nous y avons vu lors de notre passage des centaines de bâtonnets d'encens disposés sur la dalle de béton afin qu'ils sèchent au soleil après leur confection. Une ou plusieurs familles vivent de la commercialisation de ces éléments de culte, d'usage quotidien puisqu'ils sont disposés et brûlés chaque matin au dessus de l'autel des êtres, auxquels les Vietnamiens vouent un culte.

Commercialisant les appartements du rez-de-chaussée, au prix du marché à destination d'acquéreurs extérieurs au relogement, les concepteurs du projet ont pu rendre l'opération moins coûteuse, finançant l'habitat social grâce à l'attractivité des locaux. Répondant également à une demande solvable, le PMU 415 évite du même coup la ségrégation à l'égard des relogés et la pression extérieure pour l'acquisition des logements sociaux puisqu'une partie délimitée du bloc est commercialisée dès l'ouverture des bâtiments. De ce fait l'investissement a été limité, la somme demandée aux familles relogées pour l'acquisition de leur logement est modique, accessible à de très bas revenus et le paiement est échelonné sur dix ans, géré par la communauté en accord avec la Municipalité et selon les recommandations des participants au projet.

Avec la construction d'un marché couvert dont les stands, gratuits pour les relogés et proposés à la location ou l'acquisition pour les autres intéressés, les activités de petit commerce n'ont pas été perdues avec la verticalisation de l'habitat. C'est donc tout un mode de vie qui a été pensé dans la conception du site de relogement, donnant accès à des logements de qualité avec des perspectives économiques durables et en évitant un endettement originel trop important pour l'accès à la propriété.

L'opération en elle même est une réussite incontestée, cependant le projet-pilote a été stoppé après cette première phase, en raison d'une densité jugée trop peu élevée dans un espace où la pression foncière ne cesse de s'accroître. Il semble qu'à



Plan de la première phase du projet PMU 415 telle qu'elle était prévue initialement. En rouge est encadrée la seule partie effectivement réalisée. Avec trois bâtiments seulement, et le marché couvert. (Schéma réalisé par l'ONG VeT).



Vue sur les bâtiments réalisés depuis le canal (Cliché de l'ONG VeT).

l'heure actuelle les autorités souhaitent dégager davantage de profit de terrains aujourd'hui attractifs, ce qui expliquerait la brutale interruption d'une vaste opération de relogement après une phase pilote visiblement réussie (moins de 10 % d'abandon des logements à notre passage en septembre 2009, plus de trois ans après le relogement des habitants). La conclusion des experts évaluant le projet en 2007 était que le modèle se révélait "apparemment adapté aux habitants mais pas à la ville" (Pho, 2007)

L'absence de suite à ces projets ou ces prémices de projet pose problème, d'une part parce qu'il est impossible d'évaluer l'impact réel de telles mesures à grande échelle, on ignore donc encore si ces modèles de gestion des quartiers informels ont un avenir dans les programmes de lutte contre la pauvreté urbaine. D'autre part, le principal problème causé par cette absence de politique cohérente et suivie est que les conflits fonciers entre les citadins pauvres et les acquéreurs de terrains continuent d'être réglés au moyen des méthodes les plus contestables et les plus violentes, à savoir l'expulsion forcée, le relogement autoritaire vers des zones périphériques, ou encore les incendies ravageurs des quartiers de squat⁶.

⁶ L'expulsion des habitants du squat de Dey Krohom début 2009 par suite de la vente du terrain à la Compagnie privée 7NG, le déplacement de 50 familles pauvres dans le village de Toul Sambo situé à 20 kilomètres de la capitale en juin 2009 et l'incendie très opportun d'une partie de la communauté pauvre du quartier du Boeng Kak, réfractaire au déplacement le 8 mars 2010 sont autant d'événements qui laissent peser de lourds doutes quant à l'amélioration de la prise en compte des citadins pauvres et de leur droit au logement.

Le témoignage accablant d'un échec

D'autres opérations de relogement attirent actuellement l'attention, mais davantage comme des preuves du manque de moyens mis en œuvre dans la réhabilitation des quartiers pauvres. Ce sont cette

fois des témoignages humanitaires d'erreurs ou de négligences de la part des autorités publiques. Il s'agit de sites de relogement lointains, isolés et symptomatiques d'un échec flagrant en matière de gestion de l'habitat informel, qui n'a pour effet que de déplacer temporairement des foyers de pauvreté.

Le village de Toul Sambo, situé à une vingtaine de kilomètres de la capitale cambodgienne, est devenu un exemple emblématique d'une politique ségrégative et qualifiée d'inhumaine par les observateurs internationaux. La Municipalité a déplacé, dans des hangars en taules, un groupe d'une de familles séropositives autrefois logées par une ONG locale dans le cas de Borei Keila. Ces familles jugées inéligibles à un relogement sur site ont été déplacées à des fins d'aménagement de la zone. Les familles ont donc été transférées du centre ville vers la lointaine périphérie dans un village sans accès à l'eau courante et l'électricité, très éloigné

de l'hôpital de référence spécialisé dans les soins aux patients atteints du Sida. Les logements individuels de 17m² accueillent des familles entières. Les murs et le toit en taule causent une chaleur difficilement tenable pour des personnes saines et l'état de santé des plus malades, le remblai de mauvaise qualité tend à s'affaisser, l'espace entre les hangars est insuffisant pour éviter la propagation des flammes en cas d'incendie... Tous ces critères ont été énoncés dans le rapport de l'ONG Médecins Sans Frontière lorsque, se rendant sur les lieux, l'expert observa que les bâtiments ne répondaient pas même aux critères minimums des constructions temporaires en camps



Le nouveau taudis de Toul Sambo : depuis le déplacement en juin 2009, les familles tentent de s'adapter à leur nouvel environnement. Les inondations, la structure en taule et la petite taille des maisons, l'hostilité des villageois voisins et l'éloignement de la ville et des sources d'emplois sont les principaux problèmes pointés du doigt par les relogés (cliché de l'auteur, novembre 2009).

de réfugiés, dans des conditions d'urgence. L'aspect peu engageant des constructions ainsi que la peur du virus a fait qualifier ce site de "séropositive" par les villageois voisins, de cette nouvelle implantation.

Ainsi stigmatisés, les squatteurs relogés se fondent peu à peu dans le rôle de victimes d'une injustice, recevant hebdomadairement la visite de personnels d'ONG apportant l'aide alimentaire et sanitaire indispensable, de bienfaiteurs privés acheminant des donations individuelles et de journalistes cherchant à dénoncer la situation. Le site de relogement en est aujourd'hui réduit au statut de témoin accablant de la mise en danger d'une communauté discriminée en raison de sa santé, par une politique sociale inexistante, des mesures de lutte contre la pauvreté aléatoires et insuffisamment dotées en moyens financiers.

La "réplicabilité" du modèle est au cœur des réflexions à l'heure actuelle. Elle n'a pas encore été suffisamment pensée par les autorités locales et les développeurs, pour qui le stade du projet-pilote réussi est en soi un objectif. Mais pour dépasser cette étape qui n'est que le témoignage des possibilités ouvertes en matière de développement urbain, une véritable volonté politique est nécessaire. À l'heure actuelle l'attention des organismes internationaux ne se porte pas sur cette recommandation, trop occupés à contester les expulsions forcées, les déplacements mal préparés ou à proposer d'autres projets-pilotes novateurs, perspective de nouveaux espaces-témoins intéressants mais partiels.

Quant à l'avenir des logements déjà réalisés dans le cadre des projets menés à bien, l'harmonisation avec le paysage urbain préexistant semble encore difficile. D'un point de vue architectural, ils restent des locaux très

spécifiques, aisément identifiables comme le résultat d'expérimentations. Inscrire ces logements dans un ensemble urbain unifié serait un pas en avant pour l'intégration sociale des habitants. La question qui se pose aujourd'hui est celle de la planification urbaine, toujours lacunaire au Cambodge et au Vietnam ; car, pensés dans un projet d'ensemble, ces logements sociaux trouveraient la cohérence qui leur manque.

BIBLIOGRAPHIE

DAVIS, M., (2006)

Le Pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global, Paris, La Découverte

FALLAVIER, P., (2007)

Participation as an end VS a means. Understanding a recurring dilemma in urban upgrading, PhD dissertation, MIT

LE GOUANVIC, L., (2009)

“Les autorités cambodgiennes poursuivent les expulsions, malgré de multiples condamnations”, le 30/07/09, <http://ka-set.info/> [consulté le 20/03/09]

MUNICIPALITY OF PHNOM PENH (2003)

“Towards a land sharing implementation strategy for Phnom Penh”, *Workshop with the assistance of the Phnom Penh Urban Poverty Reduction Project*, Un-Habitat, UNDP/ MPP/DFID, 8 octobre 2003.

OSMONT, A., (1995)

La Banque Mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement, Paris, Karthala

ONU, (2000)

La Déclaration du millénaire.

PHO, D., (2007)

Intervention de VeT dans le Projet PMU 415, HCMV

RABE, P., (2005)

Land sharing in Phnom Penh : an innovative but insufficient instrument of secure tenure for the poor, UN-ESCAP, Phnom Penh.

VeT, (2005)

Projet pilote de relogement pour 72 foyers à bas revenus, HCM.

YAP, K.-S., (1992)

Low-Income Housing in Bangkok: a Review of Some Housing Sub-Markets, Asian Institute of Technology, Bangkok.

